



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : Rue Sainte-Anne

N° de lot : Lot projeté 6 331 274 (lot existant 2 891 849)

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant la création d'un lot à fins résidentielles dont :

- La largeur de terrain serait de 18,13 mètres alors que la largeur minimale de terrain prescrite par le règlement #300-2015 relatif au zonage est de 30 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 11,87 mètres;

Le tout tel qu'illustré sur le projet de lotissement préparé par M. Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, dossier 1378-0002-76766, minute 8755, daté du 6 août 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 13^e jour du mois d'août 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim et avocat